



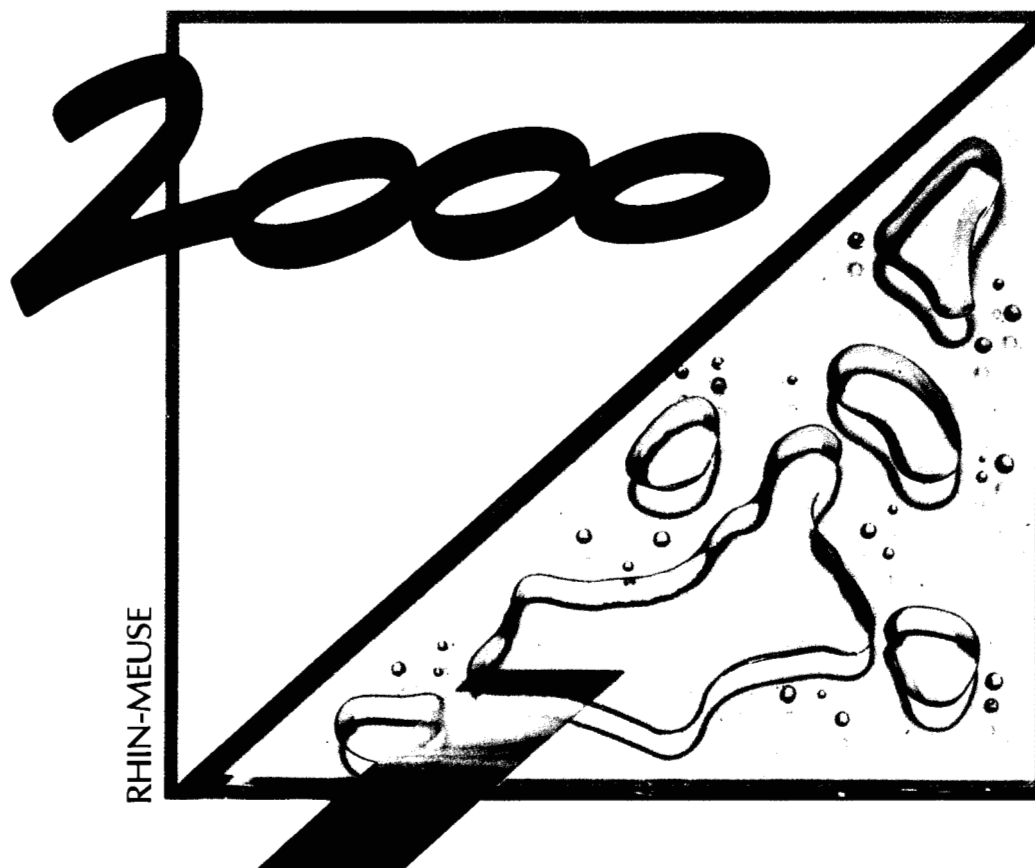
15000



Agence de l'eau  
Rhin-Meuse

MANIFESTATION ORGANISEE DANS  
LE CADRE DES ASSISES NATIONALES DE L'EAU

# EAU



## LES ACTES DU COLLOQUE

---

LES ASSISES DE L'EAU DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE  
LES 10 ET 11 OCTOBRE 1990 AU PALAIS DES CONGRÈS DE VITTEL

---

**EAU 2000**  
**RHIN-MEUSE**

**LES ACTES DU COLLOQUE DE VITTEL**

**PREFACE**



Madame, Monsieur,

Organisé conjointement par *l'Agence de l'Eau* et la Délégation de Bassin Rhin - Meuse les 10 et 11 octobre 1990, dans la Cité vosgienne de Vittel, le colloque "EAU 2000" a montré que la sauvegarde du patrimoine de *l'eau* et de l'environnement constituait un thème largement mobilisateur.

La présence de quelques 500 participants, issus de tous les milieux utilisateurs de l'eau en même temps que défenseurs des espaces naturels, était la preuve d'une prise de conscience générale, d'une indéniable volonté d'action et de concertation de la part de responsables politiques, économiques, socio-éducatifs et associatifs du Bassin Rhin-Meuse.

Le colloque "Eau 2000" a suscité un vif intérêt, non seulement dans *l'Est* de la France, mais encore dans les pays frontaliers, riverains du Rhin et de la Meuse, notamment l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Hollande, qui ont délégué à ces Assises leurs représentants.

Ces Assises de l'Eau du Bassin Rhin-Meuse ont réussi à canaliser les diverses et légitimes raisons des participants.

Tous ont été unanimes pour reconnaître la richesse des enseignements qu'ils ont tirés de débats parfois animés mais toujours courtois.

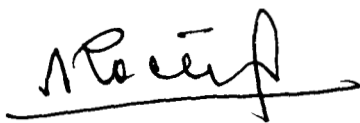
Le colloque "Eau 2000" a le mérite d'avoir clarifié le langage des multiples acteurs de *l'eau*, convergeant par des voies *différentes* vers les mêmes objectifs. Il a permis de dégager les objectifs principaux, exprimés en un courant cohérent de propositions denses et bien structurées, -LES NEUF IDÉES-FORCES- de Vittel.

Nous adresserons au Ministre de l'Environnement ces neuf idées-forces et leur développement, avec l'ensemble des travaux de Vittel, présentés dans ces Actes, pour répondre à la demande du Gouvernement en vue de la préparation du Plan National pour l'Environnement.

La synthèse de nos travaux alimentera le débat que préparent les Assises nationales de l'eau au printemps prochain.

Comme nous nous y étions engagés, l'intégralité des communications et une grande partie des débats du colloque de Vittel font l'objet de la publication des Actes qui sera largement diffusée.

A tous ceux qui prennent part à nos réflexions, nous rendons hommage pour leur dévouement à la cause de l'eau et à leur aimable appui.



Mahdi *HACENE*  
Préfet de la Région Lorraine  
et de la Moselle  
Préfet Coordonnateur  
du Bassin Rhin-Meuse



Pierre *MESSMER*  
Ancien Premier Ministre  
Président du Comité  
du Bassin Rhin-Meuse

MEIZ le 25 janvier 1991

# **NEUF IDÉES FORCES**

# **LES ACTES DU COLLOQUE DE VITTEL**

## **NEUF IDEES - FORCES**

### **1) LA GESTION DE L'EAU DOIT ETRE GLOBALE**

- Prendre en compte la vallée dans son ensemble, intégrer tout le cycle de l'eau et en assurer la pérennité.
- Gérer l'occupation et l'exploitation des espaces naturels, (zones humides et rivières) par une approche globale, intégrée, concertée et contractuelle.
- Ménager, plutôt qu'aménager ou déménager : abandonner les conceptions simplificatrices de l'aménagement pour leur préférer une approche pluridisciplinaire.
- Agir " Tout en amont": c'est le meilleur moyen de réduire le volume des pollutions déversées dans les rivières et les nappes; promouvoir des techniques et des produits propres.
- Favoriser le développement de la recherche en matière d'écologie et d'écotoxicologie.

### **2) - LA PROTECTION DES MILIEUX ET DU PATRIMOINE DEVRA ETRE MENÉE EN CONCILIANT TOUS LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX, ET SANS RALENTIR L'EFFORT POUR LA PRÉSERVATION DES USAGES**

- Les ressources en eau et la qualité des eaux sont des biens rares que notre société doit savoir protéger, partager, et répartir.
- La gestion de la nature ne peut se concevoir au rythme de la conjoncture économique; cette dernière ne doit pas être un alibi pour l'oublier.
- Une approche cohérente et globale de la gestion de l'eau et des milieux devra être menée sur la base d'objectifs clairs et concertés comme l'ont été , au cours des années 70, les objectifs de qualité des rivières.
- Les eaux souterraines, pour invisibles qu'elles soient, n'en constituent pas moins **un** patrimoine que seules des mesures préventives mettront à l'abri des pollutions dont les conséquences néfastes se feront sentir pendant des décennies.
- Il faut se donner le temps pour réaliser de vraies études d'impact et approfondir l'expertise scientifique.

### **3) LA QUALITE DE L'EAU EST INDISSOCIABLE DE L'ÉQUILIBRE DU MILIEU**

- La rivière est un milieu vivant, un écosystème ouvert, un lieu de diversités biologiques et d'équilibres naturels. Sa richesse biologique contribue gratuitement à l'amélioration de la qualité de l'eau et la moindre sensibilité aux pollutions accidentelles. Il convient de laisser évoluer la rivière dans **un** espace de liberté... forcer **la** rivière à suivre un cours imposé par l'homme l'empêche de régénérer la richesse des milieux qu'elle engendre:, espaces de vie pour la faune et la flore, et alluvions.

#### **4) LA POLITIQUE DE L'EAU APPELLE DES INSTRUMENTS JURIDIQUES RÉNOVÉS**

- **Appliquer une législation adaptée aux nouveaux impératifs de gestion des patrimoines naturels.**
- **Renforcer et clarifier le droit de l'eau en matière de prélèvements et de rejets.**
- **Introduire un droit public d'entretien des cours d'eau en constituant des organismes par sous-bassins regroupant les collectivités.**
- **La commune, grâce à un développement de l'intercommunalité, semble être le bon niveau de base des responsabilités en matière d'assainissement et d'entretien des rivières: renforcer les pouvoirs des maires, et leur donner les moyens juridiques et financiers adéquats.**
- **Réanimer le pouvoir de police des Préfets en matière de contrôle de la pollution de l'eau, quelle qu'en soit l'origine, permanente ou accidentelle, ponctuelle ou diffuse.**

#### **5) LES ORGANISMES DE BASSIN, MODELES DE LA CONCERTATION DÉCENTRALISÉE ENTRE TOUS LES USAGERS L'EAU, DOIVENT ETRE CONFORTÉS DANS LEUR ROLE**

- **Les Institutions de Bassin sont un exemple de gestion décentralisée, à la fois politique et technique: leur autonomie d'arbitrage doit être concrètement confortée en termes financiers.**
- **L'instauration d'un contrôle parlementaire est peut être utile pour conforter l'assise juridique des redevances.**

**Ce contrôle peut porter sur la globalité des redevances et laisser aux Institutions de Bassin la liberté de répartir les recettes dans le cadre de programmes pluriannuels d'action.**

**En ce domaine, les industriels demandent à être rassurés. Ils réitèrent leur attachement au principe "pollueur-payeur".**

- **Le Comité de Bassin est très attaché à l'équilibre entre ses composantes, représentatives des usagers de l'eau privés et publics.**
- **L'utilité des schémas d'aménagement des eaux a été reconnue mais dans un cadre géographique adapté. Le Comité de Bassin est l'instance toute désignée pour définir ces schémas après une large concertation avec les acteurs locaux : Conseils Généraux, Associations de maires, industriels, agriculteurs, monde associatif.**

#### **6) L'OBJECTIF "EAUX PROPRES EN L'AN 2000" EST CONFIRMÉ**

- **La réduction des pollutions domestiques constitue un enjeu essentiel de la qualité des eaux d'ici à l'an 2000, comme en témoigne l'importance des moyens prévus pour les Collectivités Territoriales dans le programme spécial 1990-1996 de l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse.**
- **La pollution industrielle de l'eau a été considérablement réduite depuis 20 ans ; de nombreux points noirs subsistent. Les risques de pollutions accidentelles et les rejets toxiques sont encore excessifs.**
- **La maîtrise des pollutions agricoles est un défi qui ne pourra être relevé que dans la concertation avec les organisations agricoles, et qui doit être rapidement relevé.**

## **7) L'ADHESION DES CITOYENS PASSE PAR UN EFFORT DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION**

- Gérer l'eau n'est pas qu'une affaire de techniques mais aussi de comportements donc d'information des citoyens.
- Découvrir et redécouvrir: l'eau, source d'aménité, de culture, d'humanisme et de divertissement. Renouer avec les baignades en rivière dans un environnement naturel réhabilité.
- Promouvoir un courant de communication permanent entre les acteurs de l'eau.

## **8) L'EAU, C'EST LA VIE MAIS C'EST AUSSI DE L'ARGENT**

- Fondées sur le principe " pollueur - payeur", les redevances constituent un mécanisme d'incitation d'une grande efficacité économique et sociologique. Il faut maintenir ce caractère incitatif et ne pas voir seulement dans les redevances une source de financement.
- La distribution de l'eau et son assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial: leurs améliorations sont financées par le prix du service, et non par l'impôt.
- Les consommateurs seraient prêts à accepter une augmentation du prix de l'eau, mais demandent
  - \* des factures plus lisibles et une information sur les efforts conduisant aux augmentations,
  - \* une communication sur la qualité de l'eau,
  - \* un contrat d'abonnement écrit et sans clause abusive.

## **9) L'EAU N'A PAS DE FRONTIERE**

- Le colloque de VITTEL qui a pris une dimension européenne, souhaite qu'à "l'action Rhin" s'adjoigne une "action Meuse".
- La mise en oeuvre systématique du principe "pollueur - payeur" est communément admis dans tous les Etats riverains.
- La prévention des pollutions est pressentie comme première action commune.
- Retrouver l'équilibre dans le Rhin est l'objectif symbole des états signataires du Plan d'Action Rhin.
- Protéger la mer du Nord est un objectif complémentaire.
- Définir des objectifs de qualité des eaux et des milieux écologiques communs aux pays riverains paraît souhaitable.
- Mettre en oeuvre un réseau commun d'appréciation de l'environnement.